

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1214

présenté par
M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	9 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	9 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à assurer la pérennité des maisons sport-santé.

Au 31 mars 2024, 492 maisons sport-santé (MSS) avaient été déployées sur le territoire. Leurs missions consistent, d'une part, à accueillir, informer et orienter le public concernant les activités physiques et sportives à des fins de santé et l'activité physique adaptée (APA), et, d'autre part, à mettre en réseau et former les professionnels de santé, du social, du sport et de l'activité physique adaptée. Elles dispensent des APS et APA en direction des populations vulnérables, des personnes en situation d'affection de longue durée, de maladie chronique ou en perte d'autonomie. Les MSS sont un outil efficace : il conviendrait de les renforcer et, par conséquent, d'augmenter les crédits qui leur sont consacrés. Alors que l'activité physique et sportive (APS) a été déclarée « grande cause nationale 2024 », le groupe Écologiste et Social d'augmenter de 9 millions d'euros les crédits dédiés aux MSS.

Le modèle économique des MSS est en effet en grande fragilité, avec un niveau médian d'accompagnement public de 12 000 euros, alors que les besoins planchers des MSS sont appréciés à 50 000 euros par an, en l'absence de reconnaissance financière de l'activité physique adaptée.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 9 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 03 « Prévention par le sport et protection des sportifs » du programme n° 219 « Sport » ;
- Une diminution de 9 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 04 « Développement du service civique » du programme n° 163 « Jeunesse et vie associative ».